



République Française

Département de Seine-et-MarneCanton de Nangis

COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/MARS/32	OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF 2022
<u>Date du conseil municipal</u> 21/03/2024	
<u>Date de la convocation</u> 15/03/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 15/03/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 mars 2024.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES,
Nimca CIGE, pouvoir à Stéphanie SCHUT,
Suzanne MARTINET à pouvoir à Philippe DUCQ,
Mahmut GUNER pouvoir à Alban LANSELLE,
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Nolwenn LE BOUTER
Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était excusé :

Thomas LECONTE

Armand DE MAIGRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240328-DEL-2024-32-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

OBJET : RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF 2022

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2351-16 ;

VU La loi N°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile – de France ;

VU La notification de la Préfecture de Seine – et – Marne du 01 aout 2022 portant attribution du FSRIF à hauteur de 830 192€ pour la commune de NANGIS ;

VU l'avis de la commission finances en date du 11 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'un rapport portant sur l'utilisation des dotations de solidarité doit-être présenté chaque année au conseil municipal ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la tenue de l'exposé d'utilisation du FSRIF au titre de l'exercice 2022 comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

**UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE
EXERCICE 2022 NOTIFIE A 830 192€**

ACTION	MONTANTS en €	PART FSRIF		AUTRES FINANCEMENTS	
		en %	en €	en %	en €
ENFANCE ET PETITE ENFANCE					
Activités, achat de matériel et fournitures et restauration	314 338,97	30,00	94 301,69	70,00	220 037,28
JEUNESSE					
Chantiers jeunes et bourse permis de conduire	5 142,53	30,00	1 542,76	70,00	3 599,77
Activités, sorties, achat de matériel et fournitures	30 367,60	30,00	9 110,28	70,00	21 257,32
POLICE					
Equipement et fonctionnement du poste	19 535,08	30,00	5 860,52	70,00	13 674,56
ESPACES VERTS					
Campagne d'élagage des arbres malades ou dangereux	57 667,20	30,00	17 300,16	70,00	40 367,04
Fleurissement	11 483,53	30,00	3 445,06	70,00	8 038,47
Végétaux pour les festivités de Noël	5 554,90	30,00	1 666,47	70,00	3 888,43
Entretien des espaces verts	77 171,10		23 151,33		54 019,77
CULTURE ET EVENEMENTIELS					
Programme culturel et manifestations	331 233,30	30,00	99 369,99	70,00	231 863,31
CCAS					

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240328-DEL-2024-32-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Politique sociale	286 418,94	30,00	85 925,68	70,00	200 493,26
SPORTS ET CENTRE AQUATIQUE					
Activités sportives et activités du centre aquatique	432 510,22	30,00	129 753,07	70,00	302 757,15
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 571 423,37		471 427,01		1 099 996,36
			PART FSRIF	AUTRES FINANCEMENTS	
ACTION	MONTANTS en €	en %	en €	en %	en €
PATRIMOINE					
Travaux de réparation et de rénovation des bâtiments	287 834,32	30,00	86 350,30	70,00	201 484,02
AIRES DE JEUX ECOLES ET CRECHES					
Réfection des sols souples	29 556,00	30,00	8 866,80	70,00	20 689,20
VOIRIE					
Réfection Divers rues dont Noas - République - lavoir	746 855,62	30,00	224 056,69	70,00	522 798,93
MOBILIER URBAIN					
Fourniture et pose de mobilier urbain	32 894,81	30,00	9 868,44	70,00	23 026,37
ACHAT DE MATERIEL					
Matériel pour l'ensemble des services communaux	75 920,02	30,00	22 776,01	70,00	53 144,01
PROPRETE URBAINE					
Glutton Electric	22 822,54	30,00	6 846,75	70,00	15 975,78
TOTAL INVESTISSEMENT	1 195 883,31		358 764,98		837 118,32
MONTANT TOTAL	2 767 306,68		830 192,00		1 937 114,68

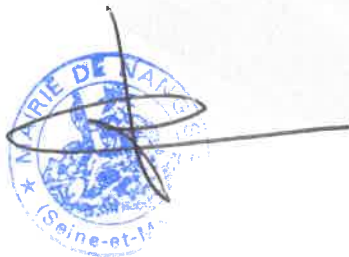
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Nolwenn LE BOUTER

Armand DE MAIGRET



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le 28 MARS 2024

Et de la transmission ou notification et
Publication le 28 MARS 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240328-DEL-2024-32-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024